
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 7 juillet 2023***L'an deux mille vingt-trois et le sept-juillet à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.**Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Léonie Schneider à Aline Louvrier, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.**Absent : Bernard Jeannin.**Secrétaire de séance : Aline Louvrier.*
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-07-062**OBJET : Participation financière du FNADT pour l'Aménagement de la route de Besançon et de la place de l'Argillier.**

Le Maire présente la Convention attribuant une aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire signée entre le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté et la commune de Levier qui s'engage avec la participation financière du FNADT à aménager la route de Besançon et la place de l'Argillier (ancienne place Serrette) à Levier.

Le coût prévisionnel éligible de l'action est arrêté à 75 552 € H.T selon le tableau ci-contre présentant le budget prévisionnel de l'action et détaillant les principaux postes de dépenses et de recettes.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le



ID : 025-200068401-20230707-2023_07_062-DE

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES			
Investissements Postes à détailler	Colonne A : coût prévu éligible à subvention	Colonne B : coût prévu non éligible	Financements (à détailler)	Montants prévus	%	
Création d'une écluse		54 382.48€	Subvention Etat CMJ	33 250.36€	44	25.59
Création d'une liaison douce	45 552.00€		Subvention dép25	16 314.74€		12.56
Aménagement Place de l'Argillier (mobilier urbain + végétalisation)	30 000.00€		Subvention dép 25 – Amendes	54 382.48€		41.85
			Total subvention	103 947.58€		80
			Autofinancement	25 896.60€		20
Sous Total	75 552.00€	54 382.48€				100
TOTAL (Colonnes A+B)	129 934.48€		TOTAL	129 934.48€		

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident la convention attribuant une aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le 
ID : 025-200068401-20230707-2023_07_062-DE

